



L'Union des Cadres et Ingénieurs – FO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Barémisation des indemnités : D'une richesse pour l'entreprise, le salarié devient un risque calculé !

Hier dans l'émission « Le Supplément » de Canal plus, le Président de la République, François Hollande, a annoncé la barémisation du montant des indemnités en cas de contestation d'un licenciement devant le conseil de prud'hommes. Une mesure qui réussit le pari d'aller au-delà du projet de loi Macron.

En effet, du référentiel indicatif pour la fixation des indemnités à la barémisation obligatoire, il n'y avait qu'un pas que le Président a souhaité franchir hier. Ainsi pour créer des emplois et relancer l'activité économique, le Président a définitivement fait le choix de la sécurisation des entreprises au détriment de l'intérêt des salariés. Une mesure qui nie au passage la fonction essentielle de réparation réelle du préjudice remplie par la justice prud'homale.

Une annonce qui s'inscrit une fois de plus dans les politiques d'austérité aux conséquences sociales régressives et qu'il convient de combattre notamment à l'occasion de la reprise du projet de loi Macron devant le Sénat le 4 mai prochain.

Paris le 20 avril 2015

Contact : Eric PERES – Secrétaire général
06 66 52 06 06